

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Près de 40 500 sites 4G mis en service en France au 1^{er} février 2019

Maisons-Alfort, le 6 février 2019 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1^{er} février, **44 949 sites 4G sont autorisés par l'ANFR, dont 40 447 en service**, tous opérateurs confondus.

Au mois de janvier, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **1 %** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont également augmenté de **1 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- 7 069 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz^[1] (+ 9,6 % sur un mois)** ;
- 36 466 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **800 MHz (+ 1,1 % sur un mois)** ;
- 36 590 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **1 800 MHz (+ 1,4 % sur un mois)** ;
- 12 911 sites** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 2,1 GHz (+ 5,7 % sur un mois)** ;
- 30 087 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 1,2 % sur un mois)**.

Outre-Mer, **2 306 sites sont autorisés** pour la 4G :

- 1 767 sites** sont autorisés dans la bande **800 MHz** ;
- 1 679 sites** sont autorisés dans la bande **1 800 MHz** ;
- 39 sites** sont autorisés dans la bande **2,1 GHz** ;
- 1 112 sites** sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

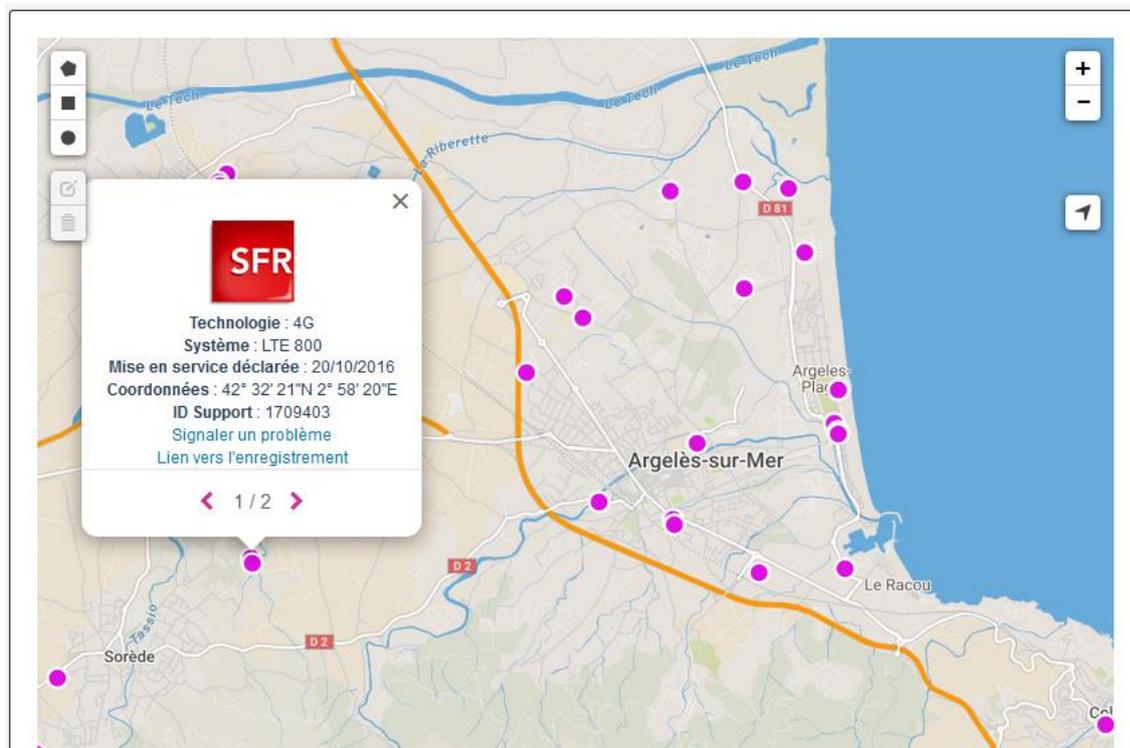
Le bilan des sites **4G mis en service** en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (18 435 sites, + 251 en janvier) ;
2. SFR (17 379 sites, + 150 en janvier) ;
3. Bouygues Telecom (17 011 sites, + 63 en janvier) ;
4. Free Mobile (12 159 sites, + 147 en janvier).

21 nouvelles stations 5G expérimentales ont par ailleurs été autorisées par l'ANFR en janvier dans la bande 3,5 GHz (10 pour Bouygues Telecom, 9 pour SFR et 2 pour Orange), pour un total de 78 stations autorisées en France.

^[1] Pour mémoire, la bande 700 MHz n'est actuellement pas disponible pour le très haut débit mobile sur l'ensemble du territoire. Le transfert de cette bande, utilisée initialement pour des services audiovisuels, se fait progressivement jusqu'en juillet 2019. Pour plus de détails sur le calendrier : <https://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/bande-700-mhz/precisions-sur-les-phases-de-deploiement/>

Par ailleurs, pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

En savoir plus :

- [L'observatoire complet pour la métropole](#)
- [L'observatoire complet pour l'Outre-Mer](#)

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : Lou Paradis - presse@anfr.fr – 01 45 18 72 07

Retrouvez-nous sur :

